



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11963
4 février 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
SUPPLEANT DE LA SUEDE AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général fait savoir qu'il a reçu du représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 4 février 1976 l'informant que M. Peder Hammarskjöld a été nommé représentant suppléant de la Suède au Conseil de sécurité pour la période allant du 4 au 29 février 1976.

De l'avis du Secrétaire général, cette note verbale constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

